BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1436

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

894 521 996 RCS Saint-Nazaire.
ORIDA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2818080 EUR.
Adresse : 11, avenue de Chaumont, 44500 La Baule-Escoublac.
Date de commencement d'activité : 5 mai 2025.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE La société ORIDA, Société par actions simplifiée au capital de 2 818 080 €, Siège social : 11 Avenue de Chaumont - 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, 894 521 996 RCS SAINT-NAZAIRE, ET La société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES, Société par actions simplifiée au capital de 128 600 €, Siège social : 11 Avenue de Chaumont - 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, 865 801 138 RCS SAINT-NAZAIRE. AVIS DE PROJET DE FUSION : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/05/2025 ; La société ORIDA, SAS au capital de 2 818 080 €, dont le siège social est 11 Avenue de Chaumont - 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 894 521 996 et la société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES, SAS au capital de 128 600 €, dont le siège social est 11 Avenue de Chaumont - 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 865 801 138, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES par la société ORIDA. La société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES ferait apport à la société ORIDA de la totalité de son actif, soit 2 140 881 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 674 618,75 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 466 262,25 euros. La fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes : l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société ORIDA et l'approbation par l'associée unique de la société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES de la fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement 1er septembre 2024 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES depuis le 1er septembre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ORIDA. La société SOCIETE FRANCAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET MECANIQUES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont

les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE au nom des deux sociétés le 06 mai 2025, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..

